

## » Les prestations d'action sociale spécifiques à la DGAC et à Météo-France dont peuvent bénéficier les retraités

	Les prestations spécifiques	Conditions de ressources	Où vous adresser ? (en fonction de votre lieu de résidence)
Aides aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux frais scolaires et universitaires (pour les enfants scolarisés de 6 à 25 ans) Montant : variable selon le cycle scolaire et le quotient familial</li> </ul>	OUI	Pour Paris et Ile-de-France DGAC : SG/SDP/5 et MF : DRH/AS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux activités de loisirs des enfants Financement des frais d'inscription ou de cotisation pour les activités de loisirs des enfants de 3 à 18 ans Montant : variable en fonction du quotient familial</li> </ul>	OUI	Service administratif des DSAC Idem ci-dessus
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt pour frais d'études pour étudiants âgés de moins de 26 ans Montant maximal : 2660 €. Taux de 0% ou de 1,50% selon les ressources. Remboursement de 12 à 36 mois</li> </ul>	OUI	Assistante de service social
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide au BAFA Montant : variable en fonction du quotient familial</li> </ul>	OUI	Service administratif des DSAC ou Bureau des Affaires sociales
Aides au logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt* pour le déménagement, les frais de double loyer, les frais de rénovation et l'équipement ménager Montant maximal : 2120 €. Taux de 0% ou de 1,50% selon les ressources</li> </ul>	OUI	Assistante de service social
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt* pour dépôt de garantie lors de la location d'un appartement Montant maximal : montant du dépôt de garantie Taux de 0% ou de 1,50% selon les ressources</li> </ul>	OUI	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation ADIL gratuite (association départementale d'information sur le logement)</li> </ul>		
* Remboursement de 12 à 36 mois.			
Aides aux emplois familiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à domicile Participation aux frais liés aux services dans le cadre d'emplois familiaux : ménage, soutien scolaire, travaux de jardinage... Montant : variable en fonction du quotient familial</li> </ul>	OUI	Pour Météo France DRH/AS ☎ 01.45.56.73.07 Pour la DGAC Service administratif des DSAC
Aides aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voyages, séjours proposés par l'association ARAMIS (participation selon quotient familial)</li> </ul>	OUI	Catalogue ARAMIS <a href="http://www.alpha-sierra.org/aramis/">http://www.alpha-sierra.org/aramis/</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sorties culturelles et voyages proposés dans le cadre de l'action sociale des CLAS, des associations nationales : ANAFACEM et AAM</li> </ul>	NON	Correspondant Social Régional <a href="http://www.alpha-sierra.org/unasacem/">http://www.alpha-sierra.org/unasacem/</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités sportives dans le cadre de l'UNASACEM</li> </ul>	NON	

	Les prestations spécifiques	Conditions de ressources	Où vous adresser ? (en fonction de votre lieu de résidence)
Aides aux personnes handicapées ou malades	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide pour améliorer la vie quotidienne Montant maximal : 3300 € <b>Uniquement pour les agents retraités pour invalidité</b></li> <li>Prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé dans le cadre d'une prescription médicale Montant maximal : 10 400 €. Taux : 0% Remboursement de 12 à 36 mois pour les montants inférieurs ou égaux à 3190 € Remboursement de 12 à 60 mois pour les montants supérieurs à 3190 €</li> </ul>	<p>NON mais examen du dossier en commission</p> <p>NON mais examen en commission pour les prêts supérieurs à 3190 €</p>	Assistante de service social
Aides juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt pour frais de justice. Montant maximal : 2120 €. Taux de 0% ou de 1,50% Remboursement de 12 à 36 mois.</li> <li>Consultation juridique gratuite</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>NON</p>	Assistante de service social
Aides exceptionnelles en cas de difficultés ou de changement de situation familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide financière exceptionnelle Montant maximal : 1630 €</li> <li>Prêt exceptionnel* Montant maximal : 2660 € maximum. Taux à 0%</li> <li>Prêt lié à un changement de situation familiale* (mariage, PACS, naissance ou adoption, et décès) Montant maximal : 1600 €. Taux 0% ou 1,50% sauf décès 0%</li> <li>Prêt pour achat ou réparation de véhicule* Montant maximal : 2660 €. Taux de 0% à 1,50%</li> </ul> <p>* Remboursement de 12 à 36 mois</p>	<p>NON mais examen du dossier en commission</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI et examen de la demande de prêt en commission</p>	

DGAC-METEO-FRANCE - Mai 2010

## Consultation juridiques

Dans certaines circonstances de la vie, il peut arriver qu'un conseil soit nécessaire, en particulier dans le domaine juridique.

Des consultations juridiques gratuites sont ainsi organisées à l'intention des personnels actifs ou retraités de Météo-France (et de la dgac) dans le cadre de l'Action Sociale.

Elles sont assurées par un avocat de l'Ordre des Avocats qui pourra vous conseiller sur les différentes procédures dans le domaine de la législation sociale, de la famille et des droits des consommateurs (à l'exclusion d'éventuels litiges engagés avec votre administration).

Souvent tenues sous forme de permanence une fois par mois (exemple le 1<sup>er</sup> mercredi du mois), ou selon un calendrier annuel prédéfini, il faut prendre rendez-vous au préalable. Exceptionnellement la consultation peut se dérouler par téléphone. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'assistance de service social dont vous dépendez.

JEAN-JACQUES VICHERY

## ” L’action sociale en faveur des retraités de la DGAC et de Météo-France

L’Action sociale s’est considérablement développée ces dernières années.  
De nouvelles activités ont vu le jour, tels les forums (retraite, surendettement...)  
Des sorties, des séminaires ont été organisés, de nouvelles prestations  
se sont mises en place.  
Toutes ces actions ne sont pas simplement faites pour les actifs.  
**Les retraités peuvent en bénéficier.**

Nous vous proposons de vous communiquer les différentes informations sociales, qu’elles  
soient locales ou nationales.  
Pour cela, il nous est nécessaire de mieux vous connaître.

**Ces renseignements vous concernant ne seront pas communiqués en dehors des structures  
de l’action sociale.**

NOM : .....		Prénom : .....	
Date de départ à la retraite : .....	DGAC : .....	Météo France : .....	
Adresse postale à laquelle vous souhaitez recevoir l’information : ..... .....			
Adresse électronique : ..... @ .....			
<p>Les renseignements recueillis sont nécessaires pour votre information. Ils font l’objet d’un traitement informatique et sont destinés au secrétariat du CCAS. En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :</p> <p style="text-align: center;"><b>DGAC/SG/SDP5-COORDINATRICE DE L’INFORMATION SOCIALE</b> 50, rue Henry Farman - 75720 PAR S CEDEX 15 <i>pascale.fils@aviation-civile.gouv.fr</i></p>			
Vos suggestions : ..... ..... .....			

Date et signature :

Ce bulletin est à transmettre à l’adresse suivante :

**DGAC/SG/SDP5 –Coordinatrice de l’information sociale**  
50, rue Henry Farman - 75720 PAR S CEDEX 15  
*pascale.fils@aviation-civile.gouv.fr*